



MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Avis de Consultation Ouverte

N° 12-25/MDAT/PRMP/ACO-PS

24/03/2025

1. Le MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivant sous plis fermés pour exécuter : Entretien et réparation de véhicule administratif Toyota Land Hilux Type LN106, n°9721TR .

Les Fournitures ou Préstations constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2016 – 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation à quatité fixe conclu à prix unitaire

3. Le Dossier de Consulation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

- Nom du responsable : RASOLOFO Rajaona Radonirina
- Fonction : Personne Responsable des Marchés Publics
- Adresse : MDAT ANOSY
- E-mail : mdat.prmp@gmail.com
- Bureau : MDAT ANOSY , Étage : Réz de chaussée , Porte : 4

4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation de prix doit être retiré à MDAT ANOSY moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

- Lot 1 : dix mille Ariary (Ar 10 000.00)

Le paiement devra être effectué ou son équivalent en monnaie librement convertible auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, ImmeublePlan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire

5. Les plis devront parvenir à MDAT ANOSY , étage: Réez de chaussée / porte: 4 , au plus tard le 03/04/2025 à 10 H 30 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leur représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à _____, Le 24/03/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics